



## Projet de loi El Khomri



### Mercredi 9 mars Manifestation Unitaire

Ne laissons pas le Medef dicter les lois de la République !

#### 12h30 siège du Medef

«Avenue Bosquet : Métro Ecole Militaire »

Vers le Ministère du Travail « rue de Varenne »

#### 14h00 Place de la République

**RDV LOCAL**  
**11H**  
**Métro Gallieni**

L'annonce par Manuel Valls du report de la présentation du projet de loi « El Khomri » en conseil des ministres, est un 1er recul à mettre à l'actif de la mobilisation montante.

Maintenant, le gouvernement doit prendre en considération on les revendications qui s'expriment dans les entreprises, les services sur les questions de salaires, d'emploi, de conditions de travail ainsi que le rejet massif du projet de loi code du travail.

Le gouvernement doit annoncer le retrait du projet de loi et ouvrir une phase de négociations réelles avec les représentants syndicaux et les organisations de jeunesse pour élaborer un code du travail protecteur.

Ce projet est inacceptable et marquerait, s'il est appliqué, un recul de société sans précédent !

La protection des salariés se transformerait en prise en compte des intérêts financiers du patronat et des actionnaires.

Les 35 heures deviendraient obsolètes : non seulement les heures supplémentaires ne seraient pratiquement plus payées,

mais le temps de travail pourrait être modulé sans aucune contrepartie salariale.

La primauté serait donnée à l'accord d'entreprise permettant la remise en cause des garanties fixées par la loi et les conventions collectives de branche, remettant en cause la hiérarchie des normes.

La mise en œuvre du « référendum – chantage » d'entreprise pour faire accepter des accords minoritaires régressifs, en lieu et place de la consultation des salariés à partir de leurs revendications et de leurs exigences.

Le plafonnement des indemnités prud'homales à des niveaux particulièrement bas, au détriment du principe de la réparation intégrale du préjudice instaurerait une « autorisation de licencier sans motif ».

L'élargissement de la définition du licenciement économique faciliterait la rupture du contrat, même si l'entreprise ou le groupe ne connaît pas de difficultés économiques sérieuses.

L'élargissement des forfaits-jours serait décidé unilatéralement par l'employeur.

La modification forcée du contrat de travail s'appliquerait en cas d'accord d'entreprise portant sur l'emploi.

Pas étonnant que le Medef applaudisse des deux mains.

Pour la CGT, tout au contraire, il est nécessaire d'améliorer le Code du travail pour lutter contre l'explosion de la précarité et la dégradation de la vie au travail.

Pour cela, nous proposons la prise en compte de droits nouveaux pour répondre aux défis du XXIème siècle et non le retour dans le passé.

Les dizaines de milliards de cadeaux fiscaux et d'exonération donnés au patronat depuis des années n'ont créé aucun emploi. Nous réaffirmons avec force que l'augmentation des salaires et la RTT à 32 heures sont des solutions pour retrouver la croissance.

Il y a besoin d'une réaction forte, unitaire et déterminée du monde du travail, salariés, précaires, privés d'emplois. La CGT s'engage à travailler à cela de manière urgente !

En Île-de-France, les Unions régionales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES, les organisations syndicales étudiantes et lycéennes UNEF, UNL et FIDL décident de s'opposer ensemble à la destruction du code du travail et appellent les salariés, les étudiants, les lycéens à préparer la journée d'action et de grève interprofessionnelle du jeudi 31 mars 2016. Et parce que nous refusons que le Medef dicte les lois de la République, nous appelons d'ores et déjà à une manifestation régionale unitaire : Le mercredi 9 mars 2016 à 12 heures 30 du siège du MEDEF avenue Bosquet : Métro École Militaire au Ministère du Travail rue de Varenne